

## **Demande d'intervention - Liste des sujets**

Date de soumission : **Le lundi 16 mars 2026**

### **Informations générales**

**Prénom :** 9380-8566 QUÉBEC INC.  
**Nom :** GOOGLE CLOUD CANADA CORPORATION  
**Numéro de dossier :** R-4333-2026  
**Courriel :** ageorgescu@blg.com

### **Sujets**

#### **Sujet no. 1**

**Sujet :** Le caractère déraisonnable et punitif de la prime sur la puissance disponible autorisée et la mise en œuvre d'une double pénalité

**Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :** La principale préoccupation soulevée par Google concerne le mécanisme de pénalités, tel qu'il est actuellement défini. La méthodologie de calcul appliquée à la capacité inutilisée donne lieu à des montants d'une ampleur telle qu'ils excèdent largement une fonction compensatoire et s'apparentent, dans leurs effets, à une sanction disproportionnée de nature punitive. Par ailleurs, la structure retenue ne prévoit aucun dispositif de montée en charge progressive ? : les pénalités sont calculées comme si l'obligation de performance à pleine capacité devait être satisfaite dès l'entrée en vigueur de tout nouveau contrat. Cette approche entraîne une exposition immédiate et intégrale au risque financier, sans corrélation avec la réalité opérationnelle ni avec les délais raisonnables nécessaires à l'atteinte du régime nominal d'exploitation.

**Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :** Google entend demander à la Régie de ne pas autoriser l'imposition ou la fixation de la prime proposée par le Distributeur aux consommateurs visés par le tarif CD.

**Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :** Google entend déposer une preuve d'analyste présentée dans un mémoire et faire des représentations, notamment lors des plaidoiries orales ou écrites.

#### **Sujet no. 2**

**Sujet :** Le caractère discriminatoire du tarif CD proposé et des modalités y afférentes

**Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :** Google entend soutenir qu'en imposant des modalités et conditions excessives, voire déraisonnables, à une catégorie particulière de consommateurs, le tarif CD proposé présente un caractère indûment discriminatoire, ayant pour effet de pénaliser les consommateurs visés et potentiellement de favoriser indûment d'autres catégories de consommateurs ainsi que le Distributeur.

**Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :** Google entend demander à la Régie de modifier les modalités du tarif CD tel que proposé par le Distributeur.

**Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :** Google entend déposer une preuve d'analyste présentée dans un mémoire et faire des représentations, notamment lors des plaidoiries orales ou écrites.